RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007

Cimade

- la cimade
- les actions
- les comptes
- le bilan

CARTE D'IDENTITÉ de la Cimade

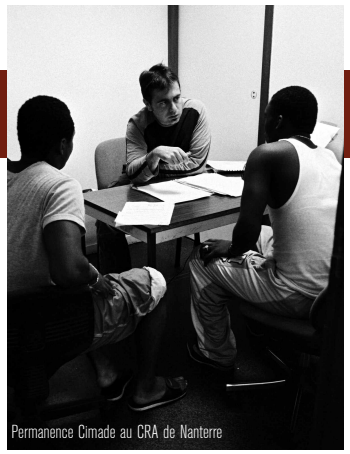
© Olivier Aubert / Cimade
Permanence Cimade au CRA de Nanterre

Créée en 1939 pour venir en aide aux personnes déplacées par la guerre, la Cimade a participé activement à la résistance contre le nazisme et au sauvetage des Juifs. Elle a ensuite contribué à la réconciliation franco-allemande et a milité pour l'indépendance des anciennes colonies. Aujourd'hui, elle agit pour l'accueil et la défense des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en France.

Accueillir et accompagner

Chaque année, la Cimade accueille plusieurs dizaines de milliers de migrants et de demandeurs d'asile dans ses permanences. Elle en accompagne individuellement une grande partie. La Cimade contribue à leur insertion par l'organisation de formations spécifiques. Elle héberge également près de 200 personnes par an dans ses deux centres d'accueil de Béziers et de Massy.

Défendre et témoigner

Face à une législation toujours plus complexe et restrictive, la Cimade apporte son expertise et ses conseils aux étrangers afin qu'ils puissent faire respecter leurs droits. Elle intervient dans les centres de rétention auprès des personnes contraintes de quitter le territoire. Parce qu'il faut faire évoluer la loi et les mentalités, la Cimade milite plus généralement pour la défense des droits fondamentaux des étrangers et le respect de leur dignité. À leur côté au quotidien, la Cimade peut témoigner de ce qu'ils vivent et des difficultés qu'ils rencontrent.

Solidaires ici et là-bas…

Parce qu'accueillir l'étranger c'est également comprendre d'où il vient, la Cimade soutient des partenaires dans des pays du Sud autour de projets liés à la défense des droits fondamentaux, à l'aide aux réfugiés ou à l'appui aux personnes reconduites dans leur pays. Elle donne désormais priorité au travail de renforcement des sociétés civiles du Sud et du Nord en matière de défense des droits des migrants.

LES CHIFFRES CLÉS EN 2007

60 000 personnes conseillées et accompagnées

9 organisations partenaires dans **8** pays du Sud

1 200 adhérents actifs

60 groupes locaux structurés en 12 régions

8 200 donateurs actifs

ÉDITO

La Cimade "a un train de vie modeste qui lui permet de consacrer la plus grande partie de ses ressources à ses missions sociales". Cet avis est celui de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) qui a audité la Cimade en 2006. Le rapport de cet audit, rendu public en 2007, souligne également la qualité du travail des équipiers de la Cimade dans l'accomplissement de leurs missions, et notamment leur action dans les centres de rétention administrative. Fidèle à sa mission d'origine : "être aux côtés de ceux qui souffrent", la Cimade est présente depuis près de 25 ans dans ces lieux d'enfermement où les étrangers sont retenus en vue de leur expulsion. Cette mission, elle l'accomplit au moyen de financements publics attribués au terme d'appels d'offres tous les trois ans ; tout peut donc être remis en question à chaque renouvellement. Mais cette insécurité est le prix de notre liberté de témoignage, liberté qui est au cœur de notre mission.

"Etre aux côtés" des personnes, cela conduit la Cimade à agir sur de nombreux terrains et lui permet d'avoir une vision globale des épreuves et des difficultés que rencontrent les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Ainsi, directement ou grâce à ses partenaires, la Cimade est présente dans plusieurs pays d'origine et de transit. Elle agit sur toute la France, y compris dans les DOM, et elle est présente dans les lieux fermés comme les prisons et les centres de rétention administrative.

Cette présence sur de nombreux terrains et l'expertise acquise, tant par la formation que par l'expérience, font de la Cimade un acteur majeur sur la question des politiques migratoires, en France et en Europe. C'est une responsabilité importante et une action difficile à mener, surtout à l'heure où la plupart des pays européens, dont la France, mettent en œuvre des politiques fondées sur la peur et le repli sur soi. Pour pouvoir mener à bien cette action, nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes, et notamment sur nos propres financements. Plus que jamais, la Cimade a donc besoin du soutien de toutes celles et de tous ceux qui partagent ses valeurs d'accueil, d'entraide et de solidarité.

Patrick Peugeot
Président de la Cimade

Le contexte en 2007

Les effets de la politique du chiffre

À de nombreuses reprises depuis 2003, la Cimade a dénoncé les conséquences de cette politique qui conduit à une industrialisation du dispositif d'éloignement des étrangers, brise inutilement des vies humaines et pousse des personnes à commettre des actes désespérés. Ainsi, au début de l'année 2007, un incendie a partiellement détruit le centre de rétention administrative de Paris-Vincennes. La seule réponse de l'administration à cet événement a été de réhabiliter le centre, sans tenir compte des raisons qui avaient motivé cet acte. Dans de telles conditions il était inévitable qu'un événement de cet ordre se reproduise, comme cela a malheureusement été le cas en juin 2008. Aujourd'hui, le centre de rétention de Paris-Vincennes est détruit, mais la politique du chiffre est toujours à l'ordre du jour.

Immigration et identité nationale

Le gouvernement nommé suite à l'élection du président de la République comportait un nouveau ministère, celui de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement. Cet intitulé a provoqué de vives réactions, dont celle de la Cimade. Dès la rentrée ce ministère s'est attiré de nouvelles critiques à l'occasion de l'examen du projet de loi présenté par Brice Hortefeux. L'objectif de ce projet de loi, dans la lignée de la réforme du CESEDA en 2006, était de réduire l'immigration familiale, considérée comme une immigration "subie", en réduisant les droits des personnes et en durcissant gravement les conditions du regroupement familial. Au cours des débats parlementaires un amendement a été ajouté, il prévoyait la mise en place de tests ADN dans le cadre de la procédure de regroupement familial. Finalement adoptée, cette disposition a été en partie censurée par le Conseil Constitutionnel qui n'a pas jugé bon, toutefois, de revenir sur d'autres dispositions de la loi qui portent également atteinte au droit de mener une vie familiale normale.

Une directive de la honte

En projet depuis 2005, la proposition de directive européenne sur le "retour" des ressortissants de pays tiers a vu sa procédure d'adoption

© Carl Hocquart

s'accélérer considérablement fin 2007. À l'initiative de la Cimade, un appel a été lancé par 15 associations européennes pour demander le rejet par les parlementaires européens de ce projet de directive. Cet appel a recueilli plus de 40 000 signatures et le vote, initialement prévu en novembre 2007, a été reporté jusqu'en juin 2008. Cela n'a malheureusement pas empêché l'adoption de ce texte qui permet, entre autres, l'enfermement des étrangers jusqu'à 18 mois, la possibilité de prononcer une interdiction de retour sur le territoire européen pendant 5 ans à l'encontre des étrangers reconduits, et la possibilité de renvoyer des mineurs isolés et des personnes vulnérables dans les pays par lesquels ils n'ont fait que transiter, même en l'absence de tout lien avec ces pays.

Construire et populariser une vision alternative des migrations

Au début de l'année 2007 la Cimade a publié *75 propositions pour une politique d'immigration lucide et réfléchie*, fruit d'un travail de réflexion participative mené en 2006. Basées sur les pratiques et l'expertise des acteurs de la Cimade, ces propositions permettent d'imaginer une politique d'immigration qui ne soit pas fondée sur la peur et le repli sur soi, mais sur l'accueil, l'intégration et le respect des droits. Ces 75 propositions, qui ont été adressées aux candidats à l'élection présidentielle en 2007, servent aujourd'hui de base à un travail de réflexion plus global mené au sein de la Cimade en vue de la célébration de ses 70 ans.

Quelques actions menées en 2007

Soutien aux expulsés renvoyés au Mali

Créée en 1996 par d'anciens expulsés de l'église Saint-Bernard, l'Association Malienne des Expulsés (AME) n'avait pu poursuivre ses activités faute de moyens. Le contexte international des migrations se durcissant, les expulsions de France reprenant un rythme soutenu (461 expulsés en 2005 contre 71 en 2002), l'association a repris ses activités avec le soutien de la Cimade. L'AME assure quotidiennement un accueil des expulsés à l'aéroport de Bamako, un accompagnement dans les familles ou l'hébergement dans les locaux de l'association, une orientation sanitaire et sociale. Un projet plus complet de partenariat entre la Cimade et l'AME est né courant 2007. Ce partenariat s'étend sur plusieurs volets : assistance sanitaire et sociale, défense des droits, orientation socioprofessionnelle, médicale et psychologique.

Un lieu dédié à la santé des étrangers

La Cimade et le Comede (Comité médical pour les exilés) ont ouvert en partenariat, dans les locaux du foyer protestant d'Aubervilliers (93), un centre consacré à la promotion du droit à la santé des étrangers en situation précaire. Il s'agit d'une permanence d'accueil pour aider les étrangers malades à accéder à une couverture maladie, à un professionnel de santé et aux droits découlant de leur état de santé. C'est également un centre de ressources et de formation pour l'ensemble des acteurs médicaux, sociaux, juridiques et associatifs de la région. La situation des personnes reçues est ainsi appréhendée dans sa dimension médico-sociale globale, par une équipe pluridisciplinaire. Ce nouveau centre s'ajoute à la permanence médico-sociale déjà développée par la Cimade à Aulnay-sous-Bois (93).

Le Compte emplois et ressources 2007

Le compte emplois et ressources qui vous est présenté a été validé par notre Commissaire aux comptes. Les modes de calcul des ratios et de la répartition des charges structurelles sont expliqués dans les pages suivantes.

RÉPARTITION DES EMPLOIS

89 % des ressources
sont utilisées pour les missions sociales

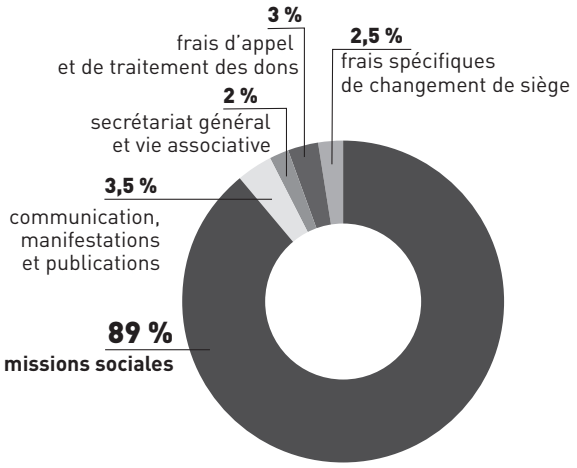

UTILISATION DES DONS EN 2007

La Cimade a choisi, par souci de transparence, de faire apparaître spécifiquement ses dépenses exceptionnelles de déménagement et de ne pas les répartir dans ses différentes missions.

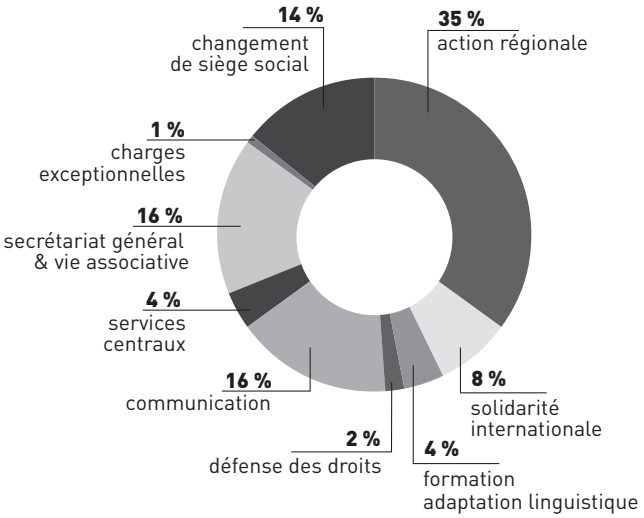

© Vincent Bitaud

EMPLOIS	2007	2006
1. Missions sociales	**6 740 791**	**5 984 582**
• Défense des Etrangers Reconduits	3 092 518	2 228 233
• Formation Adaptation linguistique	309 174	695 358
• Solidarité internationale	322 429	371 874
• Action régionale (Postes régionaux)	1 342 075	1 146 204
• Centres d'hébergement (Établissements sanitaires et sociaux)	1 674 595	1 542 913
2. Frais d'appel et de traitement des dons	**228 149**	**157 141**
3. Communication	**263 693**	**183 777**
• Frais d'information et de communication	28 961	35 441
• Frais de manifestation et de publications	234 732	148 336
4. Frais spécifiques de changement de siège social	**176 499**	**0**
5. Secrétariat Général et Vie Associative	**147 449**	**112 455**
6. Engagements à réaliser	**13 503**	**34 971**
• Engagements à réaliser sur dons manuels	13 503	34 971
• Engagements à réaliser sur subventions	0	0
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)	7 570 083	6 472 926
7. Charges Exceptionnelles	**189 679**	**295 423**
TOTAL DES EMPLOIS	7 759 762	6 768 349
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	**106 150**	**327 577**
TOTAL GÉNÉRAL	**7 865 912**	**7 095 926**

(1) Dont :

Dotation aux amortissements et provisions	300 649	251 986
Impôts et taxes	346 136	311 273
Frais financiers	3 848	2 201
Emplois courants = Total des emplois - 6 - 7	7 556 580	6 437 955

EMPLOIS

Les activités de la Cimade continuent de progresser au cours de l'année 2007. On constate une augmentation de 12 % du coût total de ses missions par rapport à 2006, qui s'explique notamment par l'accroissement des activités dans les centres de rétention administrative et par le développement des activités régionales d'accueil et d'accompagnement.

1. MISSIONS SOCIALES (89 % des emplois)

Action régionale
Il s'agit de l'ensemble des activités d'accueil et d'assistance aux étrangers (demandeurs d'asile, réfugiés, primo-arrivants) sur l'ensemble du territoire français. Des actions de sensibilisation sont également menées au titre de cette mission à laquelle participe l'ensemble des bénévoles de la Cimade (participation qui ne fait pas l'objet d'une valorisation comptable).

Solidarité internationale
Suite à la définition de nouveaux axes de travail pour ce secteur d'activité, menée au cours de l'année 2006, l'année 2007 a été consacrée à la réorientation et à la consolidation de nos partenariats. La Cimade compte aujourd'hui 9 partenaires dans 8 pays du Sud autour de projets liés à la défense des droits fondamentaux, à l'aide aux réfugiés ou à l'appui aux personnes reconduites dans leurs pays.

Présence dans les lieux d'enfermement (Défense des étrangers reconduits)
En 2007, salariés et bénévoles sont intervenus dans 23 centres de rétention administrative (en métropole et en Guyane) assurant une mission d'aide à l'exercice des droits auprès de 35 000 étrangers. Une équipe de 80 bénévoles et 3 salariés est intervenue dans 60 établissements pénitentiaires pour y rencontrer et y aider juridiquement environ 1 500 étrangers.

Former et apprendre à former (Formation Adaptation Linguistique)
La baisse de ce secteur en 2007 s'explique essentiellement par une période de transition qui aboutit à la définition, en décembre 2007, du projet du nouveau pôle Formation / Insertion. Au cours de l'année 2007, une convention de partenariat avec le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP) a été mise en place pour la formation de formateurs en didactique du Français Langue Étrangère pour adultes migrants.

Héberger et accompagner (Centres d'hébergement)
La Cimade héberge et accompagne des demandeurs d'asile à Béziers (Hérault) et des réfugiés statutaires à Massy (Essonne). L'action de la Cimade auprès de ces personnes comprend également une assistance administrative et juridique, une aide à l'insertion et au logement, et l'organisation de formations.

RESSOURCES	2007	2006
1. Produits liés à l'appel à la générosité du public	**1 302 350**	**1 470 323**
Dons manuels	1 221 420	1 116 986
Cotisations	23 108	18 961
Legs, autres libéralités	57 821	334 376
Produits de la vente des dons en nature	0	0
Autres produits liés à l'appel à la générosité publique	0	0
2. Marché publics	**3 440 694**	**2 584 428**
Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contres les discriminations	0	115 805
Direction de la population et des Migrations	3 440 694	2 370 610
Collectivités territoriales	0	98 013
3. Subventions	**2 554 959**	**2 337 778**
Direction des Affaires Sanitaires et Sociales	1 523 833	1 401 294
Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé)	193 200	0
Autres subventions d'Etat	456 035	624 653
Collectivités territoriales	188 885	166 357
Associations et fondations	139 121	99 640
Entraide oecuménique	53 885	45 834
4. Autres produits	**384 456**	**418 727**
Abonnements	0	573
Autres ventes de produits et prestations	134 341	120 216
Reprise de provisions	63 504	61 857
Autres ressources	186 611	236 081
5. Produits financiers	**34 029**	**53 240**
6. Report des ressources non utilisées des campagnes antérieures	**96 206**	**170 793**
Report de ressources sur dons manuels	96 206	102 192
Report de ressources sur subventions	0	68 601
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 812 693	7 035 289
7. Produits Exceptionnels (dont reprise de provision)	**53 218**	**60 636**
TOTAL DES RESSOURCES	7 865 912	7 095 925
DÉFICIT DE L'EXERCICE	**0**	**0**
TOTAL GÉNÉRAL	**7 865 912**	**7 095 925**
Ressources Courantes = Total des ressources - 6 - 7	7 716 488	6 864 496

2. FRAIS D'APPEL ET DE TRAITEMENT DES DONS (3 % des emplois)
Ce secteur connait une augmentation importante en 2007 qui s'explique par les investissements qui ont été faits tout au long de l'année dans le but de rétablir un ratio plus équilibré entre les ressources propres et les ressources publiques. Une telle évolution est nécessaire pour préserver l'autonomie et la liberté de parole de la Cimade. Néanmoins, on constate que le taux de frais sur dons collectés reste assez faible par rapport à d'autres organisations comparables.

3. COMMUNICATION (3,5 % des emplois)
Les frais de communication correspondent prioritairement à la réalisation et à la diffusion du journal "Causes Communes", à l'animation du mouvement et aux campagnes de sensibilisation et d'information du public. Ces actions, qui s'inscrivent pleinement dans le projet de la Cimade, visent essentiellement à informer et à sensibiliser l'opinion publique.

4. FRAIS SPECIFIQUES DE CHANGEMENT DE SIÈGE (2,5 % des emplois)
En 2007, la Cimade a quitté son siège historique rue de Grenelle et a emménagé dans des locaux plus modernes et plus fonctionnels dans le 13ème arrondissement de Paris. Ce déménagement était devenu nécessaire en raison de l'ancienneté des locaux qui ne répondaient plus aux normes de sécurité en vigueur. Pour une meilleure lisibilité, les coûts de ce déménagement, en grande partie financés sur les ressources libres de la Cimade, ont été isolés sur une ligne spécifique.

5. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET VIE ASSOCIATIVE (2 % des emplois)
Ce poste correspond à l'animation de la structure Cimade en tant que telle. Cette fonction est assurée bénévolement par les membres du Conseil d'administration qui ne perçoivent à ce titre aucune rémunération ou indemnité, et à des niveaux de rémunération nettement inférieurs à ceux du marché pour les salariés. En 2007 les coûts de ce poste restent stables.

6. ENGAGEMENTS À RÉALISER
Ces fonds sont essentiellement affectés à des projets internationaux.

7. CHARGES EXCEPTIONNELLES
Elles correspondent aux charges indépendantes du fonctionnement courant de l'association.

EXCÉDENT DE L'EXERCICE
Après une hausse importante en 2006, l'excédent en 2007 revient à des niveaux historiques correspondants à une gestion équilibrée.

ORIGINE DES RESSOURCES

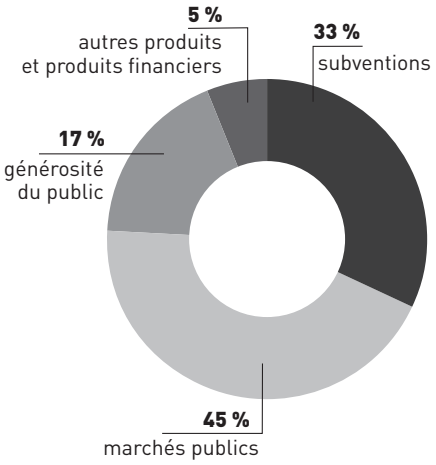

RESSOURCES

En 2007 les ressources d'exploitation progressent de 10 % par rapport à l'année antérieure. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation de la présence de la Cimade dans les centres et locaux de rétention.

1. PRODUITS LIÉS À L'APPEL À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (17 % des ressources)
On observe une augmentation importante de 9 % du volume des dons reçus en 2007. Cette progression est la conséquence des efforts de l'association dans le but de garantir son indépendance financière vis à vis des pouvoirs publics. On constate malgré tout une baisse globale de 3 % dans les produits liés à l'appel à la générosité du public, essentiellement en raison de la diminution des legs reçus cette année par rapport à 2006.

2. MARCHÉS PUBLICS (44 % des ressources)
La mission d'accompagnement et d'aide à l'exercice des droits des étrangers dans les centres de rétention administrative est la principale action de la Cimade financée par l'État sous la forme d'un marché public. L'accroissement du poids de ces ressources dans l'ensemble des ressources depuis plusieurs années, et de plus de 9 % en 2007 par rapport à 2006, dénote la persistance d'une politique d'immigration à tendance répressive et censée faire du chiffre.

3. SUBVENTIONS (33 % des ressources)
Pour son fonctionnement et des projets spécifiques, la Cimade reçoit des subventions de différents organismes publics et privés. En 2007, ces financements augmentent en volume, mais leur part relative dans l'ensemble de nos ressources diminue.

4. AUTRES PRODUITS (4 % des ressources)
Ce secteur correspond à différentes ressources non liées aux activités centrales de l'association.

5. PRODUITS FINANCIERS (0,4 % des ressources)
Ils sont issus de placements effectués par la Cimade et présentent une légère baisse en 2007.

6. REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES
Ce secteur correspond à l'utilisation en 2007 des sommes reçues les années précédentes, par exemple les produits de l'épargne solidaire (FCP "Faim et développement") reçus en fin d'exercice du fonds et utilisés au cours des exercices suivants.

Bilan et informations complémentaires

ACTIF	Valeurs nettes 2007	Valeurs nettes 2006
actif immobilisé	1 660 983	1 387 572
actif circulant (1)	4 056 736	4 198 820
charges constatées d'avance	16 420	24 025
TOTAL	**5 734 139**	**5 610 417**
(1) dont valeurs mobilières et disponibilités	2 576 605	2 494 943

PASSIF	2007	2006
fonds associatifs (2)	3 271 391	3 063 090
provisions pour risques et charges	508 111	488 080
fonds dédiés	377 586	460 289
dettes	1 432 635	1 053 727
produits constatés d'avance	144 415	545 230
TOTAL	**5 734 139**	**5 610 417**
(2) don't résultat de l'exercice	106 150	327 577

PRÉSENTATION DU COMPTE EMPLOIS-RESSOURCES

- Suite au transfert du siège social, les coûts spécifiques liés au déménagement ont été isolés sur une ligne spéciale. D'un montant de 176 499 €, ils n'ont pas été répartis sur le coût des actions de l'association.
- Créée courant 2006, l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) a été sollicitée par les différents mouvements régionaux Cimade en 2007 pour financer les actions menées localement. Une rubrique dédiée indique le montant des subventions perçues en 2007.
- Les frais de fonctionnement (siège, services généraux, ressources humaines et administration-finances) et 60% du coût du secrétariat général sont, dans la présentation du compte d'emploi des ressources, réalloués aux différentes actions menées par l'association. Les autres 40% sont inclus dans la rubrique "Secrétariat Général et Vie Associative".

Le bilan et le compte de résultat ainsi que l'ensemble des annexes et les attestations du Commisaire aux comptes sont disponibles, sur simple demande des donateurs publics ou privés, au siège de la Cimade (64 rue Clisson, 75013 Paris). Le Commissaire aux comptes de la Cimade est le cabinet Gramet-Nahum à Paris.

Extrait du rapport de l'IGAS sur la Cimade :

L'équilibre général du bilan et du compte de résultat est satisfaisant. La situation financière de l'association est saine, marquée par la coexistence d'une trésorerie positive permanente et d'un excédent d'investissement disponible. Le risque de défaillance financière est faible.

***Contrôle du compte d'emploi des ressources de l'association Cimade pour les exercices 2003 à 2005*, Inspection générale des affaires sociales, juin 2007.**

AGL	Charges	Produits	Résultat
Alençon	28 896	27 631	-1 265
Aude	ns	ns	
Clermont-Ferrand	6 156	5 702	- 454
Gard	nc	nc	
Indre et Loire	nc	nc	
Le Puy en Velay	1 175	1 119	- 56
Lille	53 841	53 203	- 638
Loire	nc	nc	
Lyon	102 198	111 174	8 976
Montauban	9 264	11 859	2 595
Montpellier	5 206	4 597	-609
Nancy	3 626	4 525	899
Nantes	5 899	13 623	7 724
Pau	nc	nc	
Pays d'Aix	nc	nc	
Perpignan	ns	ns	
Strasbourg	7 895	7 178	- 717
Sud Deux Sèvres	1 485	1 855	370
Toulouse	146 749	153 706	6 957
Vaucluse	1 850	1 940	90
TOTAL	**374 240**	**398 112**	**23 872**

Associations de groupe local

Les groupes locaux de la Cimade ne sont pas des entités juridiques autonomes, ce sont des structures internes à la Cimade. Néanmoins, il a parfois été décidé localement de créer des associations juridiquement indépendantes pour financer les activités de certains groupes locaux. Ces associations sont dites "associations de groupe local", car elles n'ont pas d'autre objet que de financer les activités locales de la Cimade et sont liées à cette dernière par une convention. Toutes ces associations doivent être agréées par le Conseil d'administration de la Cimade. Au jour d'aujourd'hui, les comptes de ces AGL ne sont pas intégrés aux comptes de la Cimade. Nous travaillons à une amélioration des procédures comptables de ces structures afin de pouvoir au plus vite consolider nos comptes et les leurs.

Calcul des ratios

Sauf mention contraire, les pourcentages qui vous sont présentés dans ce document sont calculés sur la base des emplois et ressources courants, c'est-à-dire excluant les dépenses et ressources exceptionnelles ainsi que les engagements à réaliser (fonds reçus dans l'année mais affectés à des exercices ultérieurs) et les reports de subventions ou de dons non utilisés (ressources provenant des exercices antérieurs). Ceci permet de mieux refléter l'activité de l'année.

Fondation Cimade

La Cimade a créé une fondation dédiée sous l'égide de la Fondation du Protestantisme. La création de cette fondation répond à deux objectifs : une meilleure gestion des fonds qui y seront placés en bénéficiant de l'expertise de la Fondation du Protestantisme et la réduction de la dépendance financière vis-à-vis de l'Etat.
La fondation Cimade est en mesure de recevoir dès aujourd'hui des legs et des donations. Les dons adressés à cette fondation, en raison de ce statut, peuvent être à l'origine d'une déduction fiscale sur l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) : les particuliers assujettis à l'ISF peuvent déduire de leur impôt 75 % du montant des dons adressés à cette fondation dans la limite de 50 000 €, le reliquat pouvant bénéficier de la déduction habituelle de 66 % dans le cadre des impôts sur le revenu (article 885-0 V bis A du Code général des impôts).

> Pour en savoir plus, consultez notre site internet ou adressez-vous au service Communication et développement des ressources

Une mission d'information du public

Parce que la question des migrations internationales est souvent traitée au travers d'idées reçues, la Cimade édite chaque année plusieurs ouvrages, de façon autonome ou en partenariat, destinés à mieux informer le public.

Tous nos ouvrages sont disponibles sur notre site www.cimade.org

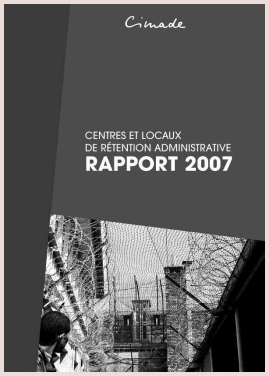

Rapport 2007 sur les centres et locaux de rétention administrative
Seul représentant de la société civile à intervenir quotidiennement dans les centres et locaux de rétention administrative, la Cimade publie chaque année un rapport qui témoigne de la réalité observée dans ces lieux de privation de liberté.

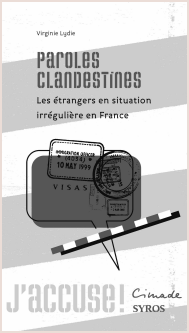

Paroles Clandestines
La question des sans-papiers est abordée dans cet ouvrage à partir de documents et d'histoires racontées par des étrangers en situation irrégulière. Ouvrage édité en partenariat avec les éditions Syros.

Rapports d'observation
La collection des rapports d'observation analyse, sur la base d'enquêtes de terrain, les conséquences de l'évolution législative et des pratiques administratives à l'égard des migrants, des demandeurs d'asile ou des réfugiés. En 2007, deux rapports ont été publiés : *De la loterie à la tromperie* et *Main basse sur l'asile*.

Causes Communes
La Cimade publie trimestriellement la revue *Causes Communes*, dans le but d'informer sur la situation des étrangers, migrants, demandeurs d'asile et réfugiés, en France, en Europe et à l'international.

Donner à la Cimade en toute confiance

> La Cimade est membre du Comité de la Charte et à ce titre s'engage à respecter quatre principes fondamentaux : une gestion désintéressée, une rigueur de gestion, la qualité de sa communication et de sa collecte, ainsi que la transparence financière.

> La Cimade tient deux Assemblées générales par an et le Conseil d'administration se réunit au moins six fois par an. Cela assure un réel contrôle par les militants de l'action de l'association.

> Les messages de la Cimade respectent la dignité des personnes et ne font appel ni au misérabilisme ni à la sensiblerie. Un comité des donateurs assure dans ce domaine un travail de suivi et de conseil.

> Les dons faits à la Cimade ainsi que la gestion de sa base de données sont traités en interne afin d'assurer la confidentialité des informations des donateurs.

> La Cimade se refuse à échanger ou à louer le fichier de ses donateurs.

> La Cimade est reconnue association de bienfaisance. À ce titre, les dons qui lui son adressés peuvent être déduits de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

AGRÉÉE PAR
COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance

Président : Patrick Peugeot
Trésorier : Lionel Sautter
Secrétaire général : Laurent Giovannoni
Directeur administratif et financier : Denys Hammel
Responsable du service Communication et Développement des ressources : Adrien Chaboche
adrien.chaboche@cimade.org
Tél. : 01 44 18 60 56

PETIT RAPPEL POUR FAIRE UN DON À LA CIMADE

4 possibilités :
> Par chèque, à adresser au siège de la Cimade
> Par virement sur le compte CCP 408887Y Paris
> Par paiement sécurisé en ligne sur le site de la Cimade www.cimade.org
> Par prélèvement, en demandant un formulaire au service Communication et développement des ressources

Principales implantations de la Cimade en France

Lille
68, rue du Marché
59000 Lille
Tél. : 03 20 54 35 14
Fax : 03 20 13 91 44

Lyon
33, rue Imbert Colomes
69001 Lyon
Tél. : 04 78 28 47 89
Fax : 04 78 39 35 34

Marseille
8 bis, rue Cathala
13002 Marseille
Tél. : 04 91 90 49 70
Fax : 04 91 56 24 97

Montpellier
28, rue du Faubourg Boutonnet
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 06 90 36
Fax : 04 67 06 91 97

Paris
46, boulevard des Batignolles
75017 Paris
Tél. : 01 40 08 05 34
Fax : 01 40 08 05 27

Strasbourg
13, quai Saint-Nicolas
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 36 94 56
Fax : 03 88 25 76 63

Toulouse
3, rue de l'Orient
31100 Toulouse
Tél. : 05 61 41 13 20
Fax : 05 61 41 18 25

Siège social
64, rue Clisson
75013 Paris
Tél. : 01 44 18 60 50
Fax : 01 45 56 08 59

Service Communication et Développement des ressources
Tél. : 01 44 18 60 56
Fax : 01 45 56 08 59

Service Solidarités Internationales
Tél. : 01 44 18 60 50
Fax : 01 45 56 08 59

Service Défense des étrangers reconduits
Tél. : 01 44 18 60 50
Fax : 01 45 55 92 36

Service Formation
Tél. : 01 44 18 60 50
Fax : 01 45 56 08 59

Centre International
80, rue du 8 mai 1945
91300 Massy
Tél. : 01 60 13 58 90
Fax : 01 60 13 50 89

Foyer pour demandeurs d'asile
14, rue de la Rotonde
34500 Béziers
Tél. : 04 67 76 36 45
Fax : 04 67 76 06 41

© photo de couverture : La mer clandestine - Olivier Jobard / Sipa Press - Conception graphique : N. Bessard - Édition août 2008

Cimade

64 rue Clisson - 75013 Paris
Tél. : 01 44 18 60 50 - Fax : 01 45 56 08 59
CCP : 4088 87 Y Paris
www.cimade.org

AGRÉÉE PAR
COMITÉ DE LA CHARTE
don en confiance